

Annexe 1: Investissements éligibles – Dispositif navires 2016

Arts dormants -12m

<u>Volet</u>	<u>Poste d'investissement</u>	<u>Limitation</u>
1. Qualité/Ergonomie/Sécurité	Balance électronique à bord	Non
	Balise GPS "homme à la mer"	Non
	Caisses de bord/Films plastiques/Sacs	Oui – Article 10
	Chauffage/isolation/climatisation	Non
	Contenants isothermes, cuves réfrigérées, bâches isothermes	Non
	Machine à glace à bord/système froid à bord	Non
	Mise en place/réfection de viviers à bord	Non
	Pompe à poisson / Pompe de nettoyage / Pompe à eau de mer (NEUF UNIQUEMENT)	Non
	Trieuse/Calibreuse	Non
	Aménagement du pont de réception	Non
	Couverture pont de réception	Non
	Réfection-isolation de la cale à poissons	Non
	Table de tri	Non
	VFI	Non
	Vire-filet / Vire-palange / Vire-casiers (NEUF UNIQUEMENT)	Non
2. Economies d'Energie	Optimisation des installations électriques et des éclairages	Non
	Optimisation/réfection du propulseur (arbre, hélice)	Non
	Remotorisation pour un moteur principal plus économe en carburant	Non
	Travaux de mécanique (réducteur, injecteurs, économiseurs de carburant ...)	Non
	Sablage des œuvres vives / Peinture silicone	Non
3. Sélectivité	Débitmètre-Economètre - Economètre analytique (logiciels et équipements associés)	Non
	Equipements sélectifs pour les palangriers ciblant le thon rouge en Méditerranée	Non
	Sondeurs/Sonars	Non

Arts dormants +12m

<u>Volet</u>	<u>Poste d'investissement</u>	<u>Limitation</u>
1. Qualité/Ergonomie/Sécurité	Balance électronique à bord	Non
	Balise GPS homme à la mer	Non
	Caisses de bord/Films plastiques/Sacs	Oui – Article 10
	Chauffage/isolation/climatisation	Non
	Contenants isothermes, cuves réfrigérées, bâches isothermes	Non
	Couverture/fermeture du pont de pêche	Non
	Machine à glace à bord/système froid à bord	Non
	Mise en place/réfection de viviers à bord	Non
	Pompe à poisson / Pompe de nettoyage/Pompe à eau de mer (NEUF UNIQUEMENT)	Non
	Réfection/aménagement des pièces à vivre/des couchettes et des sanitaires	Non
	Aménagement du pont de réception	Non
	Réfection-isolation de la cale à poissons	Non
	Table de tri	Non
	Tapis/convoyeur	Non
	Trieuse/calibreuse	Non
	VFI	Non
	Vire-filet / Vire-palangre / Vire-casiers (NEUF UNIQUEMENT)	Non
2. Economies d'Energie	Optimisation des installations électriques et des éclairages	Non
	Optimisation/réfection du propulseur (arbre, hélice)	Non
	Remotorisation pour un moteur principal plus économe en carburant	Non
	Travaux de mécanique (réducteur, injecteurs, économiseurs de carburant ...)	Non
	Sablage des œuvres vives / Peinture silicone	
	Débitmètre-Economètre - Economètre analytique (logiciels et équipements associés)	Non
	Logiciel suivi du train de pêche en action + capteurs	Non
3. Sélectivité	Equipements sélectifs pour les palangriers ciblant le thon rouge en Méditerranée	Non
	Sondeurs/Sonars	Non

Arts trainants -12m

<u>Volet</u>	<u>Poste d'investissement</u>	<u>Limitation</u>
1. Qualité/Ergonomie/Sécurité	Balance électronique à bord	Non
	Balise GPS homme à la mer	Non
	Caisses de bord/ Films plastiques/Sacs	Oui – Article 10
	Capteurs de remplissage du chalut et logiciels associés	Non
	Contenants isothermes, cuves réfrigérées, bâches isothermes	Non
	Chauffage/isolation/climatisation	Non
	Couverture/fermeture du pont de pêche	Non
	Machine à glace à bord/système froid à bord	Non
	Mise en place/réfection de viviers à bord	Non
	Pompe à poisson / Pompe de nettoyage/Pompe à eau de mer (NEUF UNIQUEMENT)	Non
	Trieuse/Calibreuse	Non
	Réfection/aménagement des pièces à vivre/des couchettes et des sanitaires	Non
	Aménagement du pont de réception	Non
	Réfection-isolation de la cale à poissons	Non
	Table de tri	Non
	Treuil et enrouleurs	Non
	Vire-filet / Vire-palangre / Vire-casiers (NEUF UNIQUEMENT)	Non
VFI	Non	
2. Economies d'Energie	Alèses de chalut économes (diamètre du fil réduit, augmentation du maillage) et gréement économe	Oui – Article 11
	Alèses de chalut en Dyneema	Non
	Débitmètre-Economètre - Economètre analytique (logiciels et équipements associés)	Non
	Drague Ecossoise	Non
	Logiciel suivi du train de pêche en action + capteurs	Non
	Optimisation des installations électriques et des éclairages	Non
	Optimisation/réfection du propulseur (arbre, hélice)	Non
	Achat neuf de Panneaux économes (de type Polyfoil, SPV ...)	Non
	Remotorisation pour un moteur principal plus économe en carburant	Non
	Sablage des œuvres vives / Peinture silicone	
Travaux de mécanique (réducteur, injecteurs, économiseurs de carburant ...)	Non	
3. Sélectivité	Dispositifs sélectifs pour les chaluts	Non
	Sondeurs/Sonars	Non

Arts traînants +12m

<u>Volet</u>	<u>Poste d'investissement</u>	<u>Limitation</u>
1. Qualité/Ergonomie/Sécurité	Balance électronique à bord	Non
	Balise GPS homme à la mer	Non
	Caisses de bord/ Films plastiques/Sacs	Oui – Article 10
	Capteurs de remplissage du chalut et logiciels associés	Non
	Chauffage/isolation/climatisation	Non
	Couverture/Fermeture du pont	Non
	Contenants isothermes, cuves réfrigérées, bâches isothermes	Non
	Machine à glace à bord/système froid à bord	Non
	Mise en place/réfection de viviers à bord	Non
	Pompe à poisson / Pompe de nettoyage/Pompe à eau de mer (NEUF UNIQUEMENT)	Non
	Réfection/aménagement des pièces à vivre/des couchettes et des sanitaires	Non
	Aménagement du pont de réception	Non
	Réfection-isolation de la cale à poissons	Non
	Table de tri	Non
	Tapis/convoyeur	Non
	Treuil et enrouleurs	Non
	Trieuse/calibreuse	Non
VFI	Non	
2. Economies d'Energie	Alèses de chalut économes (diamètre du fil réduit, augmentation du maillage) et gréement économe	Oui – Article 11
	Alèses de chalut en Dyneema	Non
	Débitmètre-Economètre - Economètre analytique (logiciels et équipements associés)	Non
	Drague Ecosaise	Non
	Logiciel suivi du train de pêche en action + capteurs	Non
	Optimisation des installations électriques et des éclairages	Non
	Optimisation/réfection du propulseur (arbre, hélice)	Non
	Achat neuf de Panneaux économes (de type Polyfoil, SPV ...)	Non
	Remotorisation pour un moteur principal plus économe en carburant	Non
	Sablage des œuvres vives / Peinture silicone	Non
Travaux de mécanique (réducteur, injecteurs, économiseurs de carburant ...)	Non	
3. Sélectivité	Dispositif sélectifs pour les chaluts	Non
	Sondeurs/Sonars	Non

Annexe 2 : Investissements non éligibles – Dispositif navire 2016

Les investissements ci-dessous ne sont pas éligibles à partir de 2016

- Les **ACHATS d'OCCASIONS**
- Le carénage
- Réfection/Réparation de la pompe de nettoyage/pompe à eau de mer
- Réfection du pont de réception
- Réfection/Réparation des panneaux économes
- Les moteurs pour les annexes

Les investissements ci-dessous, non éligibles les précédentes années, restent non éligibles en 2016 :

- La main d'œuvre équipage,
- Les filets droits et trémails,
- Les dragues (sauf les dragues N_VIRO),
- Les nasses à poissons (et les pots à poulpes),
- Les balances à terre,
- les palangres et les hameçons,
- Les systèmes de cartographie,
- Les radars oiseaux,
- Les investissements relatifs à un changement de métier,
- Les étiquettes et analyses sanitaires,
- Les frais et taxes de criée,
- Les radeaux de survie, les VHF, visite de sécurité,
- Les pilotes automatiques,
- Les produits d'entretien,
- Les investissements relatifs aux véhicules et au transport de produits de la mer,
- Produits d'entretien du navire,
- Les étiquettes, mise en place de pin's sur les produits dans le cadre d'une démarche collective, mise en place de bracelets imprimés MSC sur les crustacés,
- La glace.